

**Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir****Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 11 mai 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 32 – Pouvoirs 9
 Votants : 41

Vote : 41
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
 et publication du 19/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D01-18-05-2017 Indemnité congés non soldés

La multiplicité des missions : PCAET, TEPCV, volet environnemental du SCoT... et le temps restreint à y consacrer n'ont pas permis à Sarah Autexier de solder ses congés 2016 et 2017 avant son départ le 23 avril dernier.

Monsieur le Président propose au comité syndical de délibérer sur :

- l'autorisation de report sur l'année 2017 des congés non pris en 2016
- le paiement de l'indemnité compensatrice à attribuer à Sarah Autexier au titre des congés et RTT non soldés.

Soit :

Report des congés 2016 : **9 jours**

Congés 2017 :

du 1/01 au 23/04 : 16 semaines x 25 congés annuels / 52 semaines = 7,69 = **8 jours**

RTT 2017 : 16 semaines x 0,5 jour/semaine = **8 jours**

Total = 9+8+8=**25 jours ouvrés** (du lundi au vendredi)

Modalités de calcul de l'indemnité :

Monsieur le Président propose au comité syndical de verser à Sarah Autexier, une indemnité compensatrice équivalente à la rémunération qu'elle aurait perçue pendant la période de congés dus et non pris, soit :

25 jours ouvrés = 5 semaines de congés x 7 jours = 35 jours à payer

Indemnité = salaire brut mensuel / 30 x 35

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de verser à Mme Autexier, une indemnité compensatrice de congés équivalente à la rémunération qu'elle aurait perçue si elle avait eu la possibilité de solder ses congés selon les modalités exposées.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président

Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with a small star on each side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 11 mai 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 9
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D02-18-05-2017 Recrutement bilan concertation SCoT

Par délibération en date du 10 février 2017, le comité syndical a décidé de recourir à un jeune en service civique afin de réaliser l'évaluation de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du SCoT avec « l'Intention Publique ». Il s'avère que les profils des 2 seules candidatures reçues à ce jour ne correspondent pas à ce qui est attendu. Aussi, afin de permettre la réalisation rapide de cette mission qui conditionne la poursuite du processus d'élaboration du SCoT, M. Le Président propose au comité syndical de recruter un agent pour besoin occasionnel sur 2 mois entre juin et septembre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité approuve le recrutement d'un agent pour besoin occasionnel pour une durée de 2 mois, autorise le Président signer toute pièce à intervenir.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



The image shows a blue circular official stamp of the 'Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir'. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, separated by two stars. A black ink signature is written over the stamp. Below the stamp, there is a horizontal line and the text 'CS du 18/05/2017'.

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 11 mai 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 9
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D03-18-05-2017 Contrat CertiNergy

La société CertiNergy propose au territoire de valoriser les certificats d'économie d'Énergie générés dans le cadre de la convention TEPCV. Monsieur le Président, après avoir exposé les clauses du contrat, sollicite du comité syndical l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat avec CertiNergy.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Président

Régis VALLIENNE

A blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE du Pays Vallée du Loir' is overlaid on a handwritten signature in black ink. The signature is written over a horizontal line. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, and two small stars on either side.

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 11 mai 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 9
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D04-18-05-2017 Mécénat participatif

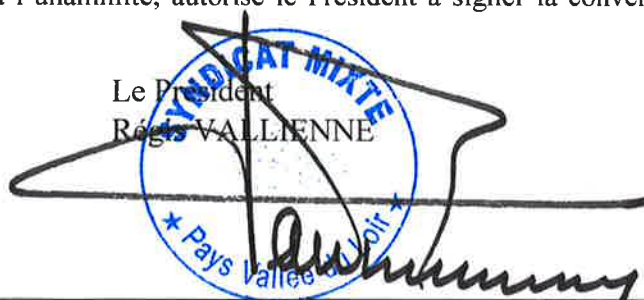
Le décret n° 2015-1670 – portant sur les dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics – a ouvert l'accès au financement participatif pour ces derniers .Le Pays a été démarché par une plateforme spécialisée dans les projets culturels, Commeon, qui se développe dans les Pays de la Loire et a engagé un partenariat avec l'association Pôle Mécénat Pays de la Loire. Une campagne de mécénat est un moyen de chercher de nouveaux financements mais aussi une campagne de communication. Suite aux discussions engagées avec Commeon, deux projets pourraient faire l'objet de campagne de mécénat participatif : Festiloir et le CIAP.

Monsieur le Président présente la convention proposée par Commeon et sollicite du comité syndical l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec Commeon.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



Stamp: SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 11 mai 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 9
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D05-18-05-2017 Appel à projets associations patrimoniales

La commission culture et patrimoine réunie le 16 mai a émis un avis favorable au dossier présenté par l'association « Les amis de l'église Saint Martin de Lhomme » dans le cadre de l'appel à projet annuel. Le projet global porte sur la restauration de 3 grands tableaux d'autels, dont 2 sont inscrits au titre des monuments historiques. L'association a sollicité plusieurs subventions et a lancé une campagne de financement avec la Fondation du Patrimoine.

Le projet subventionnable par le PETR porte sur la restauration du tableau non protégé et la création d'une exposition photographique.

Montant total du projet : 9 224,14€

Subvention sollicitée : 4 612,07€

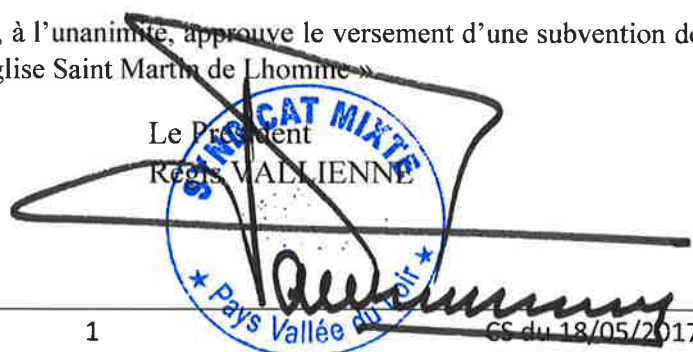
Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 4 612,07€ à l'association « Les amis de l'église Saint Martin de Lhomme ».

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



★ Pays Vallée du Loir ★

CS du 18/05/2017

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir**Extrait du registre des délibérations**

Date de la convocation : 11 mai 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 9
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUVEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D06-18-05-2017 Adhésion LEADER France

Monsieur le Président présente au comité syndical l'association LEADER France créé en 1997 à l'initiative d'un certain nombre de GAL ayant bénéficié du programme d'initiative communautaire LEADER 1 et LEADER 2 dont le but est de consolider le réseau des GAL et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche, représenter les GAL dans les instances nationales et européennes du réseau européen LEADER et renforcer les outils d'information via le site, le forum et l'organisation de rencontres pour les GAL

Monsieur le Président précise que l'adhésion représente un coût de 600€ qui peut être inclus dans les frais d'animation du programme LEADER et invite le comité syndical à délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 38 voix et 3 abstentions, approuve l'adhésion à LEADER France.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



SYNDICAT MIXTE
Pays Vallée du Loir